

Questions orales

Je prie le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'user de son influence auprès du CP pour que cette société conclue un accord similaire avec ses employés.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE MÉMOIRE SUR LES DROITS À L'ÉGALITÉ QUI DEVAIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU SOUS-COMITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je poserai ma question au vice-premier ministre. J'ai en main le texte du mémoire que le ministère de la Défense nationale se proposait de soumettre au sous-comité de la justice sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte. Le *Globe and Mail* en a parlé dans son édition de ce matin.

C'est un document extrêmement choquant qui insulte gravement les Canadiennes, tout comme le faisait le document de discussion du gouvernement sur l'égalité en vertu de la Charte. Cela confirme que, comme nous le craignons et quoi qu'il en dise, le gouvernement n'a pas l'intention d'agir conformément aux objectifs de la Charte.

Le vice-premier ministre voudrait-il bien confirmer que les officiers supérieurs qui ont rédigé ce document l'ont fait après avoir éliminé un mécanisme mis sur pied au ministère de la Défense nationale, sous la direction d'un expert-conseil nommé Jim House, qui aurait permis à tous les hommes et les femmes du ministère de la Défense nationale, de tous grades, d'être consultés et de participer à la préparation des mémoires. Est-ce bien dans ces circonstances que le rapport a été rédigé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député affirme que le document qu'il a en main, du moins je le suppose, est un mémoire qu'on avait l'intention de soumettre au sous-comité qui étudie actuellement la question. Je ne connais aucun mémoire de ce genre sous forme de document...

Des voix: Encore une fois?

M. Nielsen: ... sous forme de document qui aurait été rédigé à cette fin.

J'ai lu plusieurs articles de journaux, dont celui auquel le député a fait allusion. J'ai l'intention d'examiner les documents existants, le cas échéant, afin de me renseigner sur leur teneur.

Le député se réjouira d'apprendre que j'ai écrit au président du sous-comité, pour lui proposer de comparaître, à un moment convenu d'un mutuel accord, dans le but de parler de cette question et d'autres aspects de la politique du ministère.

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES DANS LES RÔLES DE COMBAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, d'autres Canadiens ont déjà lu ce projet de rapport avec intérêt, ou le liront. Le ministre considère-t-il que la teneur du rapport correspond à la politique du gouvernement? En particulier, croit-il vraiment que les Canadiennes ne devraient pas être traitées sur un pied d'égalité avec les hommes au sein du

MDN, parce que les femmes sont traitées de cette manière dans d'autres pays et qu'on n'a jamais essayé jusqu'ici au Canada d'unités de combat mixtes?

Je lui demande de répondre à cette question en se souvenant que les rôles de combat ne sont pas seulement ceux où l'on presse la gâchette. D'après la définition du MDN, les pilotes, les techniciens spécialistes des sonars et des armes, de même que tous les gens occupant un poste dans l'artillerie de marine et dans l'infanterie ont un poste de combat. Interdira-t-on à des femmes d'occuper ces postes sous les prétextes fallacieux mentionnés dans le rapport?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député, qui est avocat et qui a été solliciteur général dans le gouvernement précédent, me demande d'avaliser quelque chose que je n'ai pas vu, comme je viens de lui dire. Même lui doit se rendre compte que ce n'est pas raisonnable.

Pour ce qui est du rôle qu'ont joué et que joueront les femmes dans nos forces armées, je pense être particulièrement bien placé pour en parler. Je peux rappeler au député le rôle important que les femmes ont joué dans nos forces armées pendant la Seconde Guerre mondiale, dans toutes sortes de domaines. Je pense que les Canadiennes continueront à apporter ce genre de contribution à nos forces armées, ce qui fait honneur non seulement à elles-mêmes mais au Canada tout entier.

• (1420)

L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS AUX EMPLOYÉES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, sans vouloir dénigrer le rôle des femmes au cours de la Seconde Guerre mondiale, c'est faire preuve de condescendance, à mon avis, de déclarer qu'elles continueront à faire le même apport au ministère de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Comme le ministre de la Justice a déclaré dernièrement qu'il ne sait pas comment la Charte sera interprétée à l'égard des employées du ministère de la Défense nationale, si l'on s'en tient à l'opinion exprimée dans ce document, pouvons-nous obtenir l'assurance que le gouvernement ne proposera pas de clause dérogatoire dans nos lois en vue d'empêcher la Charte de s'appliquer aux employées du ministère de la Défense nationale et qu'il leur accordera les droits prévus au moment de l'adoption de cette Charte?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la Charte est la loi du pays et elle sera appliquée en tant que telle.

M. Chrétien: Appliquez-la.

M. Nielsen: Quant à ma prétendue condescendance, c'est le député qui fait preuve de condescendance. Je suis bien placé pour connaître le rôle extrêmement important qu'ont joué les femmes en temps de guerre comme en temps de paix, ce qui n'est pas son cas. Je puis lui dire que j'ai été très fier de servir pendant dix ans au côté d'éléments féminins dans nos Forces armées, et le député ne peut pas en dire autant.